Mobiliser les divers acteurs autour des RPS

6

Éléments de contexte

Selon le rapport régional EVREST (2015-2019), près d'un quart des salariés déclarent un état d'anxiété. Le diagnostic régional en santé au travail fait état de 111 états anxieux reconnus comme maladies professionnelles en 2020. En outre, la crise sanitaire et le recours au télétravail ont rappelé les forts enjeux autour de la santé mentale.

Les facteurs à l'origine des RPS et ses conséquences sur la santé sont aujourd'hui connus mais la politique de prévention se heurte à deux difficultés : passer du diagnostic à l'action et agir en prévention primaire.

Il est alors essentiel de renforcer la mobilisation des préventeurs, en complétant au besoin leur expertise, et celle des entreprises, en les sensibilisant et en les accompagnant.

ACTIONS

Sensibiliser les acteurs de l'entreprise

Contenu de l'action: Réaliser un film de sensibilisation, illustrant un cas concret portant sur la santé psychique, les RPS, leur place dans le travail et dans la vie de l'entreprise et le diffuser auprès d'entreprises de secteurs ciblés, afin de favoriser la construction ou la consolidation de représentations plus propices aux réflexions ultérieures pouvant porter sur la prévention des RPS.

TEMPORALITÉ: 2023



Public cible

Acteurs de l'entreprise, IPRP externes, SPST

Pilotes

DREETS, PRESANSE

Contributeurs

CARSAT, MSA, ARACT, PRESANSE, SANTE BTP, CFDT, CGT

Sensibiliser les référents RPS des services de prévention et de santé au travail

Contenu de l'action: Construire un module de sensibilisation destiné aux référents RPS des SPST (professionnels de santé et IPRP) afin de partager un référentiel commun sur la santé psychique au travail, les RPS, la transcription dans le document unique d'évaluation des risques et la fiche entreprise, ainsi que sur les nouvelles organisations du travail de type télétravail.

TEMPORALITÉ: 2024

Organiser une journée d'échanges de pratiques avec les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) externes

Contenu de l'action : Identifier les IPRP enregistrés par la DREETS proposant aux entreprises une expertise en prévention des RPS et les convier à une journée d'échanges de pratiques professionnelles.

TEMPORALITÉ: 2024 - 2025

Mettre à jour et développer l'interface du guide « actions en prévention RPS en Normandie »

Contenu de l'action: Dans le cadre de l'action 6 du PRST 3, les partenaires ont élaboré le guide « Actions en prévention des RPS en Normandie »¹²; il s'agira de le mettre à jour et de le diffuser plus largement, notamment au moyen du site internet du PRST, afin de donner une entière visibilité de l'offre de service régionale en matière de prévention des RPS.

TEMPORALITÉ: 2023











Mieux analyser le travail et les facteurs des RPS

6.1

Éléments de contexte

L'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise s'inscrit parmi les actions sur le milieu de travail que les services de prévention et de santé au travail doivent déployer au bénéfice des entreprises adhérentes. Cette fiche, qui recense les risques professionnels et les salariés qui y sont exposés, peut aider l'employeur à rédiger son DUERP. L'objectif est d'apporter aux SPST des repères communs pour élaborer le volet RPS de la fiche d'entreprise.

De même, au cours de son activité, le médecin du travail peut alerter l'employeur de la présence dans l'entreprise d'une situation à risque en lui proposant des mesures de prévention. Là encore, il s'agit d'apporter aux médecins du travail des repères communs pour rédiger leur alerte. Les préconisations du médecin et les réponses de l'employeur sont transmises aux membres du comité social et économique (CSE) qu'il convient également d'accompagner dans l'exercice de leurs missions relatives à la santé au travail.

ACTIONS

Finaliser la fiche « point de repères pour le volet RPS de la Fiche Entreprise »

Contenu de l'action: Mettre à jour et favoriser la diffusion de la fiche, réalisée dans le cadre des activités du réseau des intervenants en prévention des RPS, qui vise à harmoniser les pratiques au sein des services de prévention et de santé au travail dans la rédaction de cet outil réglementaire.

TEMPORALITÉ: 2023

Finaliser la fiche « alerte collective »

Contenu de l'action: Mettre à jour et favoriser la diffusion de la fiche relative à « l'alerte collective » du médecin du travail, réalisée dans le cadre du réseau des intervenants en prévention des RPS, qui vise à harmoniser les pratiques au sein des services de prévention et de santé au travail.

TEMPORALITÉ: 2024

Créer un guide sur les enquêtes RPS pour les CSE

Contenu de l'action: Rédiger et diffuser un guide sur les enquêtes RPS à destination des CSE pour les outiller dans le cadre du travail d'analyse que les élus peuvent être amenés à réaliser suite à un accident ou une maladie professionnelle, et plus largement, à un mal-être au travail individuel et/ou collectif dans l'entreprise.

TEMPORALITÉ: 2024



Public cible

CSE, SPST

Pilotes

DREETS, PRESANSE

Contributeurs

CARSAT, MSA, ARACT, PRESANSE, CFDT, CGT





Mutualiser les actions de prévention

6.2

Éléments de contexte

En 2011, le Réseau normand des Intervenants en Prévention des RPS (RIP-RPS) a été créé dans un souci de pluridisciplinarité des intervenants notamment médecins du travail, ergonomes, psychologues du travail... Il s'est alors agi de construire un lieu d'échanges sur les pratiques et outils spécifiques à la politique de prévention primaire des RPS.

Des réunions plénières annuelles ont permis de rapprocher les expériences professionnelles, d'échanger autour de cas concrets et de mettre en discussion outils et pratiques. Mis en sommeil par la crise sanitaire, ce réseau doit poursuivre son objectif sous l'impulsion de ses membres. Les besoins d'échanges se focalisent aujourd'hui autour de la définition et de la mise en œuvre de plans d'actions centrés sur le travail.

ACTION

Poursuivre l'animation du Réseau normand des Intervenants en Prévention des RPS (RIP RPS)

<u>Contenu de l'action</u>: Animer un réseau de professionnels de la prévention, pluri institutionnel et pluridisciplinaire, en vue d'échanges de pratiques en matière de prévention des RPS.

TEMPORALITÉ: 2023 - 2025



Public cible

Préventeurs institutionnels, SPST

Pilotes

DREETS, PRESANSE

Contributeurs

DREETS, CARSAT, ARACT, MSA, PRESANSE, CFDT, CGT





